



Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20241216-A202469-AR



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP

ARRETE A202469

OBJET : BRANCHEMENT RESEAU GAZ ET REFECTION CHAUSSÉE

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8

Vu la demande du 13/12/2024 de la EIFFAGE-ENERGIE SYSTEMES CASSAGNE, domiciliée 16 chemin du Port Neuf, 33360 CAMBLANES ET MEYNAC, représentée par Monsieur Maxime VIELLEFOND, de réaliser des travaux sur la commune;

CONSIDERANT que les travaux auront lieu à partir 30/12/2025 pour une durée de 30 jours calendaires;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

La route sera barrée, le stationnement et la circulation interdite dans les deux sens sur la voie communale n° 116 dite chemin d' Entre Deux Monts. L'accès des riverains sera préservé durant toute la durée des travaux.

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de la société EIFFAGE-ENERGIE SYSTEMES CASSAGNE
- Monsieur le responsable du SDIS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 16/12/2024

